

MODALITÉS D'AFFECTATION EN COLLÈGE ÉLÈVES DE 5°, 4°, 3°

Avant toute inscription dans les établissements les services du Rectorat procèdent à une affectation des élèves dans un établissement.

La Division de la Vie Scolaire – DIVISCO- prend en charge les **affectations des élèves en collège**.

Les niveaux de classe concernés sont les suivants :

- **Cinquième [5°]**
- **Quatrième [4°]**
- **Troisième [3°] hors 3° préparatoire à la voie professionnelle**

Pour toute affectation concernant les élèves en provenance d'une autre académie les familles devront fournir les documents suivants suivants :

- Le bulletin du 3° trimestre portant décision du conseil de classe
- Un justificatif d'adresse en Guyane [Bail de location, facture EDF, facture d'eau, facture de téléphone fixe]
- La photocopie du livret de famille et de l'extrait d'acte de naissance
- En cas de divorce des parents la copie du jugement
- Un numéro de téléphone
- Une copie de l'exeat

L'ensemble de ces documents doit être adressé **uniquement par mail ou par fax** aux coordonnées suivantes :

- divisco@ac-guyane.fr
- ☎ 05 94 25 19 44

Division de la Vie Scolaire

Les dossiers d'affectation sont traités par ordre d'arrivée. Les dossiers incomplets ne seront pas traités. Il est dans l'intérêt de tous que les familles restent joignables pendant toute la durée de la procédure d'affectation. Une fois les dossiers traités, les familles et les établissements d'accueil seront informés et recevront une notification. La famille en possession d'une notification d'affectation contactera l'établissement d'accueil afin d'effectuer les formalités d'inscription.

Le Service Académique d'Information et d'Orientation s'occupe des affectations des élèves entrants en **6^e**, en **3^e prépa pro**, ainsi que ceux affectés au lycée. Pour toute information concernant ces niveaux vous pouvez envoyer un mail à :

saio@ac-guyane.fr

Les informations suivantes :

- Procédure d'affectation 6ème [Rentrée 2014]
- Procédure d'affectation 3ème [Rentrée 2014]
- Procédure d'affectation 2nde [Rentrée 2014] Procédure d'affectation Autres niveaux (1ères)

sont disponibles sur le site internet du rectorat : « www.ac-guyane.fr »

rubrique : Rubrique « Parents Élèves » - « Espace parents ».

Pour toute demande de dérogation se reporter au document « **Assouplissement de la carte scolaire** »